



Définitions pour la statistique du chiffre d'affaires des services (DLU)

Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires de l'unité enquêtée comprend les ventes de biens et les services fournis à des tiers pendant la période de référence. Le terme «tiers» englobe l'ensemble des entreprises qui ne correspondent pas à l'unité enquêtée, y compris d'autres entreprises du même groupe.

Le chiffre d'affaires comprend en outre toutes les autres charges (transport, emballage, etc.) imputées aux clients, même si celles-ci sont facturées séparément. Sont à déduire la TVA, les autres taxes déductibles de façon similaire et directement liées au chiffre d'affaires, les remises, ristournes et rabais accordés aux clients ainsi que la valeur des produits retournés. Ne sont pas prises en compte les réductions de prix, remises et primes concédées ultérieurement aux clients, par exemple à la fin de l'année.

Marché intérieur (domestique) / extérieur (étranger) :

Le marché intérieur est défini par le fait que les deux partenaires résident en Suisse. Le marché extérieur est défini par le fait que le partenaire ayant acheté les biens et les services réside à l'étranger.

Chiffre d'affaires sur le marché extérieur :

Le chiffre d'affaires sur le marché extérieur comprend (a) le chiffre d'affaires d'exportation, (b) le chiffres d'affaires étranger-étranger :

(a) Exportation de biens ou de services depuis la Suisse vers l'étranger.

(b) Les biens ou les services ne franchissent pas la frontière suisse, ils sont par exemple commercialisés de l'Allemagne vers la France. Cependant le processus administratif (par ex. entrée de commande, attribution du mandat) est réalisé par l'unité enquêtée en Suisse.